

Sortir de prison... vers une transition réussie ?

Fin mars, la CAAP (Concertation des Associations Actives en Prison) a présenté son rapport "Sortir de prison... vers une transition réussie?". Ce rapport est issu du travail mené au sein du cycle de réflexion sur la sortie de prison et l'hypothèse des maisons de transition organisé par la CAAP en 2016.

Le rapport identifie des questions, des points d'attention, des propositions théoriques et pragmatiques par rapport à la réinsertion et la thématique plus générale de la sortie de prison. Il explore également la voie des Maisons de transition. Enfin, la consistance de ce travail témoigne de la volonté première des différents membres de ce groupe de lancer un appel à l'ensemble des acteurs concernés de près ou de loin par la réinsertion (social, santé, justice, logement, insertion socioprofessionnelle, etc.), ce que l'Observatoire, en tant qu'asbl défendant la nécessaire transversalité entre les secteurs, ne pouvait que souligner.

La réinsertion, un enjeu majeur oublié?

L'insertion des publics précaires est devenue un enjeu majeur pour nos sociétés en grande mutation économique et sociale. Elle est un processus multidimensionnel d'accrochages progressifs, se déclinant à la fois dans les domaines relationnel, professionnel, culturel mais aussi le logement ou l'accès aux soins.

Les personnes sortant de prison se situent au centre de cet enjeu. Pourtant, au lieu de (ré)insérer, la prison achève bien souvent de les marginaliser, faisant ressortir fortement les multiples handicaps sociaux accumulés tout au long des parcours précédant l'incarcération.

La mission de (ré)insertion est pourtant un objectif présumé central dans les politiques pénitentiaires et elle est d'ailleurs l'un des fondements de la loi pénitentiaire. On ne peut dès lors que déplorer l'insuffisance des moyens mis en œuvre pour remplir cet objectif majeur qui est bien sûr en lien avec la récidive. Cette situation est préjudiciable aux personnes détenues mais aussi à la société tout entière.

La réinsertion devrait s'envisager dès le début de l'incarcération. La période précise de la sortie de prison et l'après-prison représentent des moments charnières et font trop rarement l'objet d'une préparation

approfondie et concertée avec des acteurs clés de la (ré)insertion. Pourtant, de nombreuses synergies sont possibles et permettraient d'améliorer le retour dans la société des personnes sortant de prison et ainsi de lutter plus efficacement contre la récidive, dont le taux est élevé en Belgique.

De la nécessité de se concerter

À leur sortie, les personnes sont susceptibles de se retrouver à tous les échelons de l'aide sociale. L'objectif de (ré)insertion devient alors l'affaire d'un grand nombre de secteurs relevant de l'action publique au sens large. Le modèle défendu par le groupe de réflexion prône une meilleure articulation des champs du social, de la santé, de la justice, du logement, de l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle au sein d'une politique globale et intégrée. Un tel exercice favoriserait, sur le terrain, une compréhension mutuelle de la place de chacun et participerait au développement d'un système réellement inclusif pour les populations les plus précarisées.

Au préalable, les autorités qui ont en charge les politiques concernant les justiciables (fédéral et entités fédérées) doivent également s'accorder sur les objectifs des politiques carcérales et le sens de la peine. Considérant l'ampleur du phénomène de récidive et mesurant les conséquences engendrées par ces politiques sur le travail des services d'insertion, cette tâche s'avère même une réelle urgence. Les services relevant des entités fédérées ne peuvent continuer à «récupérer» en l'état une population fortement fragilisée par l'incarcération. Leurs autorités de tutelle doivent aussi continuer à réclamer l'équilibre dans le rapport de force avec l'autorité fédérale. Ce qui s'avère d'autant plus fondé qu'un volet important de la politique pénitentiaire a récemment glissé dans le giron des entités fédérées, élargissant leur mission et renforçant leur légitimité en la matière.

Les Maisons de transition?

L'observation de ces problématiques laisse à penser qu'un maillon manque dans la trajectoire du justi-

1. Suivant une étude récente réalisée par l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie (INCC), le taux général de réincarcération était de 44,1% pour l'ensemble des personnes libérées entre 2003 et 2005.

cial, un maillon qui remplirait efficacement le rôle d'interface entre le dedans et le dehors: les maisons de transition pourraient être ce maillon.

L'idée des maisons de transition vient du Québec mais fait également son chemin dans d'autres pays (Scandinavie, France). Chez nous, elle est inscrite dans la déclaration de politique communautaire 2014-2019 du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, dans le cadre du Masterplan approuvé en novembre 2016, le gouvernement fédéral a donné son accord pour l'ouverture de deux maisons de ce type, l'une en Flandre, l'autre en Wallonie.

Si, d'emblée, l'idée est séduisante car allant dans le sens de la réinsertion, différentes précautions méritent cependant d'être mises en avant.

Ainsi, selon le groupe de réflexion, la création des maisons de transition doit aller de pair avec l'amélioration des conditions de détention et la résorption de la surpopulation carcérale mais aussi, plus largement, avec une révision du sens de la peine et une sensibilisation du grand public à l'importance de la réinsertion.

Tenir compte de ce qui existe déjà et renforcer les dispositifs existants en matière de (ré)insertion semble également une évidence.

Enfin, il faut donner à ces maisons des objectifs réalistes. La plupart des plans de réinsertion vise l'obtention d'un emploi; or, la majorité de la population carcérale est issue de milieux précaires, disposant avant même l'entrée en prison de peu de bagages en termes d'insertion socio-professionnelle, alors que dire de leurs difficultés à trouver de l'emploi qu'en à cela, s'ajoute la stigmatisation d'être un ex-détenu!

Les maisons de transition doivent aussi s'intéresser à la réinsertion dans son ensemble et ne pas se limiter à la recherche de solutions concrètes et matérielles, telles qu'un emploi, un logement, un centre de cure... L'objectif doit être envisagé en termes de rétablissement global de la personne, y compris dans ses dimensions psychiques. Les personnes aux parcours judiciaires souffrent trop souvent d'un syndrome d'auto-exclusion qui les confine dans un entre-soi aux aspects délétères. La (ré)insertion suppose un changement radical de la personne, via un travail qui agit sur sa perception d'elle-même afin de l'amener à ne plus se considérer comme une personne délinquante et lui permettre d'envisager l'arrêt de l'activité criminelle.



Elles répondront à l'extrême difficulté pour les ex-détenus à trouver un logement sur un marché locatif étiqué. Mais elles doivent aussi être conçues comme un espace tampon qui laisse à la personne l'opportunité de se préparer à affronter la vie extramuros, et un "entre deux" déjà ouvert vers l'extérieur qui l'aide à retrouver autonomie et responsabilité, deux notions totalement mises de côté par la dynamique propre de l'institution carcérale.

Recommandations générales

Préparer la sortie de prison dès le début de l'incarcération afin d'éviter les écueils d'une préparation précipitée et de donner du sens au temps passé en prison. Cet objectif est à mettre en parallèle avec la mise en place du plan de détention qui ne pourra être appliqué sans une amélioration structurelle du système carcéral.

Adapter les projets d'insertion au plus près des besoins, aptitudes et aspirations des personnes.

Impliquer davantage l'entourage dans la préparation à la (ré)insertion parce qu'ils constituent des acteurs centraux prenant en charge les fonctions d'accueil et de soutien.

Améliorer les conditions de travail des services actifs en prison et à la sortie, notamment par le renforcement de leur financement et de leurs effectifs.

Favoriser l'accès des personnes sortant de prison aux dispositifs existants en matière de (ré)insertion. Par exemple, en matière de logement, il s'agirait de prévoir un accompagnement suffisant et adéquat pour maintenir ces personnes dans les structures où elles sont hébergées.

Fluidifier les collaborations entre les services et les réseaux. L'interconnaissance et la compréhension mutuelle des logiques régissant les différents secteurs est un préalable indispensable à l'inclusion des personnes sortant de prison au sein des dispositifs d'insertion.

Adapter les conditions de libération aux profils des personnes afin de limiter le taux d'échec pour non-respect des conditions.

Favoriser la concertation à l'échelle politique. Un dialogue permanent doit s'instaurer entre les décideurs politiques et s'organiser, par exemple, sur le modèle d'une Conférence interministérielle (CIM) sur la thématique de la sortie de prison.

C.L.

D'après "Sortir de prison... vers une transition réussie?", des dispositifs existants en matière de (ré)insertion à l'hypothèse des maisons de transition, CAAP, mars 2017, 78 p.

Téléchargeable intégralement sur le site www.caap.be